

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 478<sup>e</sup> séance tenue 18 septembre 2006  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau (administrateur), M. Réjean Poirier; M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean Luc Bacher, Mme Renée Beland, Mme Louise Béliveau, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Anne Charbonneau, Mme Sophie Cuvellez, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. André Ferron, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, Mme Louise Poirier, M. Roger B. Richard, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, Mme Marie-Michèle Houle, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand Mc Duff, M. Mario Roy; un membre désigné par le Conseil, M. Luc Granger; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Luc Giroux, M. Bernard Motulsky, M. André Racette.

ABSENTS : les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean Rouleau, les directeurs des écoles affiliées : M. Robert Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Daniel Dumouchel, Mme Marianne Kempeners, M. Philippe Langlais, M. Benoit Moore, M. Sang Nguyen, M. Samir Saul; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. Richard J. Paradis, M. Pierre Pelletier, M. Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; les observateurs : M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci, M. Dominic Maestracci.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : M. Guy Breton, M. Milton Campos, Mme Christine Colin, M. Marc André Deniger, M. Dominique Garel, Mme Line Labbé, M. Raymond Lalande, M. François Lespérance, Mme Odette Mainville, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jean Piché, M. Raymond Perrin; la représentante du personnel enseignant : Mme Monique Landry, une observatrice : Mme Louise-Hélène Richard.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### **Nouveaux membres**

Le recteur souhaite la bienvenue aux membres à cette première réunion de l'Assemblée pour l'année 2006-2007, et plus particulièrement aux nouveaux membres : M. Pierre Moreau (administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie), M. Giovanni de Paoli (administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'aménagement), M. Michel Patry (directeur de l'école HEC Montréal); Mme Odette Mainville,

Mme Renée Béland, M. Jean-Luc Bacher, M. Milton Campos, Mme Claire Durand, M. Germain Lacasse, M. Claude Marois, M. Laurence Mcfalls, M. Michel Seymour, Mme Line Labbé, M. Raymond Perrin, M. Jean Piché, M. Marc-André Deniger, Mme Louise Poirier, Mme Josée Harel (membres professeurs); Mme Monique Landry (membre du personnel enseignant); M. Sylvain Dubé, M. Jonathan Plamondon, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien, Mme Marie-Michèle Houle, M. Vincent Ranger (membres étudiants); M. Mario Roy, M. Normand Mc Duff (membres représentant le personnel de l'Université); M. Luc Granger (membre nommé par le Conseil). Le recteur mentionne par ailleurs que le nouveau doyen de la Faculté de musique, M. Jacques Boucher, a été nommé et entrera en fonction au mois d'octobre.

Le recteur signale l'entrée en fonction de M. Luc Giroux, nommé vice-recteur adjoint aux affaires professorales au vice-rectorat—Affaires académiques, et de M. Pierre Chenard, nommé registraire de l'Université, qui siègent à l'Assemblée à titre d'observateurs.

### **Avis de décès**

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences à présenter un hommage à la mémoire de MM. Maurice L'Abbé, Roland Rivest, Paul Lorrain, et Camille Sandorfy.

#### Maurice L'Abbé

Maurice L'Abbé fut le tout premier chercheur québécois en mathématiques. En 1968, il deviendra le premier vice-recteur à la recherche d'une université québécoise et, en 1983, le premier président du Conseil de la science et de la technologie qui vient d'être créé.

Directeur du Département de mathématiques de 1957 à 1968, Maurice L'Abbé contribue de façon significative à la création du Centre de recherches mathématiques. C'est sous son impulsion, à titre de vice-recteur à la recherche pendant 2 mandats, que se développent les centres et les groupes de recherche à l'Université : citons notamment le Centre de recherche sur les transports et l'Observatoire du mont Mégantic. En parallèle, il participe à la création de l'Association mathématique du Québec, du Concours mathématique du Québec et du Camp mathématique d'été.

Maurice L'Abbé s'est mérité plusieurs honneurs dont le Prix Walter-Hitschfeld (1990) et le Prix Armand-Frappier (1994). L'Ordre national du Québec (1993) et l'Académie des Grands Montréalais (1995) l'ont accueilli dans leurs rangs. L'Université de Montréal l'a désigné parmi les pionniers de l'institution.

Ce professeur émérite s'est éteint le 21 juillet dernier à l'âge de 86 ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Maurice L'Abbé, professeur émérite du Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

#### Paul Lorrain

Paul Lorrain est un des pères de la physique moderne au Québec. Après des études doctorales à l'Université McGill puis postdoctorales à Cornell, il est recruté en 1949 par

l'Université de Montréal où il mettra à profit sa grande compétence dans le domaine des accélérateurs.

Nommé à la tête du Département de physique en 1957, Paul Lorrain verra pendant les 10 années de son directorat à la structuration et au renforcement du département en attirant des chercheurs internationaux et en incitant des étudiants d'ici à poursuivre leurs études dans des centres d'excellence à l'étranger.

Outre ses nombreux articles scientifiques, Paul Lorrain est l'auteur d'ouvrages universitaires sur l'électromagnétisme qui ont fait le tour du monde. Il fut élu à la Société Royale et nommé officier de l'Ordre national du Québec.

Le décès de ce professeur émérite du Département de physique et pionnier de l'Université est survenu le 29 juin alors qu'il était âgé de 89 ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Paul Lorrain, professeur émérite du Département de physique de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

#### Roland Rivest

Après un baccalauréat, une maîtrise et un doctorat obtenu en 1950 au Département de chimie de l'Université de Montréal, Roland Rivest entreprend un stage postdoctoral à l'Université de la Californie à Berkeley.

Recruté par le Département de chimie, il se voit confier le mandat de structurer l'enseignement et la recherche dans le secteur de la chimie inorganique. Puis il accepte d'importantes fonctions administratives. Roland Rivest sera ainsi directeur du Département de chimie (1963-1968), vice-doyen de la Faculté des sciences (1968-1971) puis vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences (1971). Il assume enfin les responsabilités de doyen de la FAS pour deux mandats (1979-1987). C'est sans compter ses nombreuses activités professionnelles au sein, notamment, de l'American Association for the Advancement of Science et de l'Institut de chimie du Canada.

Ce professeur émérite et pionnier de l'Université de Montréal nous a quittés le 29 juillet à l'âge de 83 ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Roland Rivest, professeur émérite du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

#### Camille Sandorfy

Natif de Budapest, Camille Sandorfy obtient en 1946 un doctorat en chimie et physique à l'Université de Szeged puis réalise des études postdoctorales à la Sorbonne. On le

retrouve ensuite au Conseil national de recherche à Ottawa où il poursuit ses recherches en spectroscopie et en mécanique ondulatoire.

Recruté par le Département de chimie de l'Université en 1954, Camille Sandorfy a publié au cours de sa carrière quelque 280 articles scientifiques. Ses travaux de recherche fondamentale l'ont conduit à d'importantes découvertes dans le domaine des mécanismes biologiques, notamment la vision et l'anesthésie.

Plusieurs honneurs ont jalonné le parcours académique de ce professeur émérite de l'Université : Médaille Léo-Parizeau de l'ACFAS (1973), Bourse Killam (1978) et Prix Marie-Victorin (1982). Membre de la Société royale du Canada, il fut également fait officier de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre national du Québec et pionnier de l'Université de Montréal.

En juin dernier, Camille Sandorfy avait quitté Montréal pour l'Europe où il devait prononcer deux conférences sur invitation. Il est décédé dans la région parisienne le 6 juin à l'âge de 85 ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Camille Sandorfy, professeur émérite du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

Le recteur invite le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation à présenter un hommage à la mémoire de M. Gaëtan Daoust.

#### Gaëtan Daoust

Professeur retraité du Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, Gaëtan Daoust a fait œuvre de pionnier en sciences de l'éducation, ainsi qu'en devenant le premier doyen de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université. Concerné par les développements dans le domaine de l'éducation des adultes, il a posé un regard critique et ouvert sur l'évolution des divers champs de l'éducation. Son décès a surpris et attristé la Faculté des sciences de l'éducation, dans laquelle il a occupé une place importante.

Gaëtan Daoust est décédé le 17 mai.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Gaëtan Daoust, professeur retraité du Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université.

AU-478-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/478<sup>e</sup>/585

AU-478-1

Pour le bénéfice des membres, le président des délibérations rappelle les principales procédures qui régissent les délibérations de l'Assemblée.

Le *Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université* est habituellement utilisé dans les différentes instances à l'Université de Montréal, à moins que des règles particulières ne s'appliquent (e.g. Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, art. 1). Le *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* comporte les règles particulières à cette assemblée. Ces règles ont priorité sur le Guide (sauf les statuts) et le texte est disponible sur le site Internet de l'Université.

L'ordre du jour est adopté par le Comité de l'ordre du jour. Il peut être modifié en séance. La proposition de modification requiert une majorité des 2/3 des membres présents, sauf si la proposition d'amendement a été envoyée par écrit et reçue au moins 6 jours avant l'Assemblée par la secrétaire générale, et communiquée dès que possible aux membres de l'Assemblée, auquel cas la majorité simple suffit (R. 41; règles particulières de l'al. 3 a et de l'art. 12 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire). L'objectif des Périodes d'*information* et de *questions* est de transmettre et obtenir des informations et non d'entreprendre des débats ou de recevoir des propositions (R. 47-48; art. 6, 7 et 13 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire). La *durée des délibérations* relative à certains points de l'ordre du jour est fixée par le Règlement de régie interne : les 5 premiers points ne doivent pas dépasser 40 minutes et le 6<sup>e</sup> (Période de questions), 30 minutes (Règlement de régie interne, art. 13). Étant donné que cette durée est fixée dans les règles de procédure de l'Assemblée, on ne peut dépasser cette durée que par une proposition de suspension des règles, qui requiert le consentement unanime des votants (R. 77).

Le président des délibérations signale que les propositions sont au cœur de l'assemblée délibérante. Les propositions sont nécessaires pour que l'Assemblée puisse délibérer: on ne discute pas «dans le vide» (R. 49). Une première exception à la nécessité d'une proposition: *le comité plénier*, vise à permettre à l'assemblée de débattre d'une question de manière plus libre, avant que les membres ne se sentent prêts à formuler des propositions, avec l'objectif d'en venir précisément à formuler des propositions (R. 49 et 88). Une autre exception prévue au Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire est la période de *discussion générale d'un rapport* inscrite sous la rubrique «Affaires soumises pour étude». La présentation du rapport est suivie d'une discussion générale, qui permet aux membres d'exprimer leur réaction au rapport de manière plus libre, sans qu'il n'y ait encore de proposition sur le sujet (art. 31).

Pour chaque proposition, un orateur ne peut intervenir qu'une seule fois pour exprimer son *opinion* sur la proposition, mais peut intervenir plus d'une fois pour poser ou répondre à des questions [il peut être utile alors de préciser l'intention pour mieux s'assurer de conserver son droit d'intervenir sur le fond du débat mais il faut se garder de déguiser une intervention en question (R. 36)]. Lors d'un comité plénier et de la période de *discussion générale*, un membre peut intervenir une seconde fois sur le fond de la question débattue, mais seulement après que les autres membres qui souhaitent intervenir pour une première fois aient eu l'occasion de le faire (R. 88; Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, art. 31 et ajout relatif au comité plénier *in fine*, al. 5).

Enfin, le président des délibérations signale que les rangées de couleur brun foncé sont réservées aux personnes qui sont membres de l'Assemblée, alors que les rangées de couleur plus pâle (ocre) sont réservées aux personnes qui ne sont pas membres et ce, pour faciliter le décompte des voix lors des votes.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/478<sup>e</sup>/585. Il précise toutefois qu'après avoir tenu sa réunion régulière, le Comité de l'ordre du jour a approuvé un ordre du jour modifié, par l'inscription d'un point sur l'agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur. Les membres de l'Assemblée ont été avisés par courriel de cette modification, vendredi dernier, le 15 septembre, et ont reçu, le même jour, l'ordre du jour modifié

et le document afférent au nouveau point. Le point portant sur l'agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur est inscrit en Points privilégiés, et sera traité en premier lieu sous cette rubrique. La numérotation des points suivants a donc été décalée en conséquence.

Étant donné que l'Assemblée sera appelée à tenir un scrutin, M. Lamarche propose trois personnes pour être désignées comme scrutateurs. Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme scrutateurs, aux fins du vote prévu au point 7 de l'ordre du jour, Mme Sylvie Beauvais, M. Alain Lacombe et M. Jacques Larose, du Secrétariat général.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 477<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Rapport annuel de l'ombudsman
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur
8. Comité de l'ordre du jour
  - Programme de travail pour l'année 2006-2007
9. Comité de nomination
  - Nominations à différents comités de l'Assemblée : recommandations du Comité
    - a) Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres et du président
    - b) Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre étudiant
10. Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux représentants des cadres et des membres du personnel professionnel à l'Assemblée universitaire
11. Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds
  - Rapport sur l'avancement des travaux du Comité
12. Comité de la recherche
  - Rapport préliminaire sur l'identification des axes stratégiques de recherche
13. Prochaines séances

AU-478-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 477<sup>e</sup> SÉANCE

AU-478-2

Demande est faite de corriger la liste des présences, par l'ajout du nom de M. Louis-Philippe Vien.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 477<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2006, tel que corrigé.

AU-478-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-478-3

Se reportant à la délibération AU-477-6 (page 7), sur le versement, prévu à compter d'avril 2006, de subventions à des chaires existantes mais qui n'aurait pas été effectué, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique qu'après vérification auprès du Bureau Recherche – Développement – Valorisation, il est apparu que cette situation a eu cours en raison de délais dans la transmission des versements, lesquels ont finalement été effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 27 avril.

Se reportant à la délibération AU-477-12 (pages 13, 14), sur le fait que le Service de photocopie ne figurait pas dans le tableau du budget de fonctionnement 2006-2007 (cahier, page 27) portant sur les entreprises auxiliaires, le vice-*provost* explique que, pour des raisons techniques, les dépenses relatives à la photocopie étant comptabilisées dans chacun des différents services et facultés, celles-ci n'ont pas à apparaître à nouveau sous la rubrique «Service de Photocopie» dans le budget des Services auxiliaires, afin de ne pas les comptabiliser en double.

AU-478-4 CORRESPONDANCE

AU-478-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

M. Denis Sylvain demande de pouvoir donner lecture d'une lettre signée par le secrétaire général de l' AGEEFEP et par celui de la FAÉCUM, et adressée au recteur, dans laquelle ils ont souhaité rectifier l'information transmise par l'Université relativement à l'imposition de frais technologiques aux étudiants. Le président des délibérations répond favorablement à la demande de M. Sylvain; celui-ci donne lecture, comme suit, des passages pertinents de la lettre :

Monsieur le recteur, nous tenons à vous faire part de notre indignation devant un cas flagrant de manipulation de l'information de la Direction des finances de l'Université.

En même temps que leur facture des droits de scolarité, les étudiants et les étudiantes de notre établissement ont en effet reçu un carton d'information intitulé *Quelques informations sur les frais exigibles*.

À propos des frais technologiques, on y lit : « Afin d'améliorer les services technologiques qui vous sont offerts, le Comité exécutif de l'Université a décidé, après avoir obtenu l'avis d'un comité formé de trois représentants des associations étudiantes de deux professeurs et du directeur des finances, de demander une contribution supplémentaire aux étudiants pour ces services ».

Telle que libellée, cette prose laisse croire que les représentants étudiants ont donné leur accord à l'imposition de frais technologiques de 4 \$ par crédit. Or, la direction des finances ne pouvait ignorer que les représentants étudiants de la FAÉCUM et de l'AGEEFEP ont voté contre cette mesure et que ces associations continuent de s'y opposer. Laisser entendre le contraire par un procédé rhétorique dont les ficelles sont par trop évidentes procède d'une honnêteté intellectuelle que nous qualifierions de douteuse.

De plus, nous considérons que cette initiative de la Direction des finances constitue un affront à la représentativité de nos deux organismes.

M. Sylvain signale que copie de cette lettre a été transmise à la secrétaire générale avec demande de l'acheminer aux membres de l'Assemblée, ce qui n'a pas été fait.

Le président des délibérations donne la parole à la secrétaire générale. Celle-ci mentionne qu'il n'entre pas dans son rôle de répondre à de telles demandes et que, de toute

façon, le court délai entre la réception des copies et la tenue de l'Assemblée ne permettait pas de l'acheminer aux membres en temps utile.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification explique que sur un plan factuel, les éléments signalés sur le feuillet accompagnant les factures de droits de scolarité correspondent à la réalité. Un processus de consultation a été tenu dans le cadre du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Lors de cette réunion siégeaient deux représentants étudiants (sur trois), deux professeurs et le directeur de la Direction des finances. Le vote tenu a donné lieu à la transmission d'un avis favorable du Comité auprès du Comité exécutif.

Le président des délibérations observe que la question présentée par M. Sylvain a été traitée, l'information visée ayant été transmise à l'Assemblée.

AU-478-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-478-5

Observant qu'à cette étape de la réunion, il apparaît certain que les cinq premiers points de l'ordre du jour ne pourront pas être traités à l'intérieur de la durée prévue par le Règlement de régie interne, la secrétaire générale invite les membres à proposer de prolonger la période de temps allouée.

Le vice-recteur—International propose de prolonger de 30 minutes la période mentionnée. La proposition est appuyée, et approuvée à l'unanimité.

AU-478-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

AU-478-5.1

Préalablement à son rapport, le recteur signale l'intérêt que présente la reprise des travaux de l'Assemblée et la rentrée, en regard de la poursuite des démarches de consolidation et de relance de l'Université. Les enjeux importants qui se présenteront au cours de cette année nécessiteront la collaboration de tous. Le recteur mentionne que lors de la déclaration annuelle qu'il prononcera à l'Assemblée le 16 octobre prochain, il présentera les grandes lignes du plan d'action de la direction, lequel s'appuiera sur un document stratégique élaboré à partir du Livre vert.

AU-478-5.1.1 Livre vert

AU-478-5.1.1

Le recteur rappelle que la consultation des membres de la communauté universitaire sur le Livre vert est en cours. Par ailleurs, la direction ayant été informée que le délai prévu pour la consultation apparaissait trop court, le recteur annonce que la période de consultation sera prolongée jusqu'au 27 octobre. Par la suite, le Livre vert sera étudié par l'Assemblée à sa séance du 20 novembre. Le document finalisé prendra la forme d'un Livre blanc, qui rendra compte des orientations et des actions spécifiques qui seront entreprises par l'Université. Le recteur remercie les membres de la communauté de participer à ce processus.

AU-478-5.1.2 Situation financière

AU-478-5.1.2

Le recteur indique que la situation financière dans laquelle se trouve l'Université ne pourra pas être résolue avec facilité; il reste toutefois confiant qu'avec la détermination importante de ses composantes, l'Université pourra progresser.

Sur l'annonce faite par le Gouvernement au cours de l'été d'un réinvestissement en éducation supérieure, le recteur mentionne qu'à cette date, peu d'éléments d'information sont disponibles sur les modalités de ce réinvestissement. Une rencontre aura lieu le 27 septembre



prochain avec le ministre concerné. Cette nouvelle, favorable, présente toutefois des incertitudes, entre autres sur les critères de distribution des montants et sur les modalités de leur attribution et répartition, d'autant que l'on ne connaît pas encore la teneur de ce réinvestissement et l'utilisation que le Gouvernement prévoit en faire. Devant cette situation, le recteur indique que, sur la recommandation de la *provost*, la direction mettra sur pied un comité *ad hoc* qui examinera ces aspects, afin d'assurer une gestion rigoureuse et vigilante des fonds. Dans cette perspective, le recteur dit avoir demandé à la *provost* et au vice-recteur qui sera responsable de l'administration et des finances de démarrer dès que possible le travail lié à la préparation du budget 2007-2008.

AU-478-5.1.3 DGTIC : plan d'action et suites du rapport externe

AU-478-5.1.3

Le recteur mentionne que la direction a mandaté la firme RCGT en vue de l'évaluation de la situation des TIC à l'Université. Le rapport, qui a été remis et que la direction souhaite analyser, a confirmé que la situation s'avère préoccupante, plus particulièrement en regard de l'insatisfaction des usagers, des inquiétudes présentées par les employés sur la fiabilité des systèmes, et des processus de gestion, qui devraient être revus en profondeur. Devant cette situation, le recteur a demandé à l'équipe de direction de préparer un rapport complet sur l'état des lieux : infrastructures, systèmes et logiciels, processus de gestion, niveaux de sécurité, évaluation des risques. Les éléments d'information ainsi recueillis seront présentés à l'Assemblée du mois de décembre. Également, le recteur s'engage à présenter, en février 2007, un plan d'action qui permettra à l'institution de relever les défis véritables en matière de technologies de l'information.

Par ailleurs, le recteur souligne le haut niveau d'expertise et de compétence dont l'Université dispose à travers les équipes actuellement en place. La qualité de ces ressources a d'ailleurs été reconnue, par des réussites telles que l'attribution du prix OCTAS au Guichet étudiant. Le recteur estime que l'Université pourra compter sur ces ressources précieuses pour relever ce défi majeur.

Le recteur signale également la mise en place d'un comité *ad hoc* qui aura pour rôle de conseiller la direction sur les orientations à prendre, et dont la composition se voudra représentative des composantes de l'Université. Ce comité sera présidé par le vice-recteur responsable de l'administration et des finances, et sera composé de représentants des professeurs, des étudiants, des employés, des facultés et des services (à commencer par la DGTIC). On prévoit que ce comité se réunira régulièrement d'ici décembre, afin d'analyser les constats effectués par la firme RCGT, et d'identifier les principales questions à solutionner.

AU-478-5.1.4 Arrêt des travaux au Pavillon 1420 Mont-Royal

AU-478-5.1.4

Le recteur explique que les travaux qui étaient en cours au Pavillon 1420 Mont-Royal ont été interrompus. L'Université a souhaité revoir les options prises, en raison des coûts élevés des travaux pour la mise aux normes de la Ville de Montréal. Une analyse de la situation sera préparée.

AU-478-5.1.5 Syndicalisation des auxiliaires d'enseignement et de recherche

AU-478-5.1.5

Le recteur invite le vice-recteur—International et responsable des études supérieures à présenter l'état du dossier relatif à la syndicalisation des auxiliaires d'enseignement et de recherche. Le vice-recteur rappelle qu'au début de l'année 2006, une demande d'accréditation des auxiliaires d'enseignement et de recherche a été déposée à la Commission des relations de travail. En juin, le Commissaire a ordonné un vote; ce vote a été effectué par courrier, au cours de l'été. Bien que le résultat exact du vote ne soit pas connu, on sait que le nombre d'appuis recueillis ne présente pas une majorité suffisante pour qu'il y ait syndicalisation.

de ce groupe d'employés. Le syndicat songerait à contester certains aspects de la procédure d'accréditation; cette démarche pourrait entraîner l'ordonnance de la tenue d'un second vote. Le vice-recteur mentionne que dès qu'il sera juridiquement possible de procéder, la direction de la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le BPE, travaillera avec les représentants de la FAÉCUM au développement d'une politique sur les conditions de travail des auxiliaires, afin, notamment, de l'intégrer, à terme, au sein d'une politique de « financement intégré » aux cycles supérieurs.

AU-478-5.1.6 Évaluation de la Faculté des études supérieures

AU-478-5.1.6

Le recteur invite le vice-recteur—International et responsable des études supérieures à présenter le sujet mentionné en rubrique. Le vice-recteur rappelle que l'opération relative à l'évaluation des structures et du fonctionnement de la Faculté des études supérieures a été lancée à l'automne 2005, par la mise en place d'un comité. Le Comité a rendu son rapport public au cours de la semaine dernière, par sa présentation au Conseil de la FES. Le rapport est maintenant disponible sur le site web de la FES; il a également été transmis à la direction de l'Université. Pour sa part, l'Assemblée universitaire sera saisie, probablement lors de sa séance du 20 novembre prochain, des recommandations du rapport, ainsi que de la position de la direction de l'Université.

AU-478-5.1.7 Modernisation de la rémunération des cadres et professionnels

AU-478-5.1.7

Le recteur mentionne que le processus relatif à la modernisation de la rémunération des cadres et professionnels a connu une avancée importante au cours de l'été. Une première étape de consultation, auprès des doyens, sera effectuée au cours du mois de septembre.

AU-478-5.1.8 Entente avec le SEUM

AU-478-5.1.8

Le recteur signale que l'entente de principe entre l'Université et la section locale 1244 du Syndicat des employés et des employées de l'Université de Montréal—SEUM a été signée le 7 septembre dernier. Les membres se sont prononcés en faveur de la proposition d'entente dans une proportion de 94 %. Le recteur remercie le président du SEUM, M. Mario Roy, et son équipe pour le déroulement exemplaire des négociations.

AU-478-5.1.9 Classement du magazine Maclean's

AU-478-5.1.9

Le recteur mentionne que l'Université de Montréal, ainsi qu'une vingtaine d'autres universités canadiennes, s'est retiré du classement annuel des universités canadiennes du magazine Maclean's. L'université a fondé cette décision sur son désaccord avec la méthodologie de traitement des données utilisées pour cette enquête et sur sa validité au plan scientifique. L'Université continuera d'établir les données institutionnelles, dans une perspective de transparence et d'imputabilité.

AU-478-5.1.10 Accueil des nouveaux étudiants

AU-478-5.1.10

Le recteur indique que le Petit déjeuner d'accueil des nouveaux étudiants qui a eu lieu le 6 septembre dernier a connu un franc succès. Il signale également la réussite qu'a constituée la série d'activités de la rentrée organisée par la FAÉCUM, et l'en félicite.

AU-478-5.1.11 Accueil des étudiants touchés par le conflit au Moyen-Orient AU-478-5.1.11

Le recteur invite la vice-rectrice—Vie étudiante à présenter les résultats relatifs aux mesures qui ont été appliquées afin d'accueillir les étudiants touchés par le conflit au Moyen-Orient. La vice-rectrice précise qu'à la suite de l'ouverture de l'admission à des programmes offerts par l'Université à ces étudiants, 69 demandes ont été reçues. Sur ce nombre, 68 ont été admis, et 42 se sont inscrits. Environ une cinquantaine d'étudiants étaient détenteurs d'un passeport canadien. La vice-rectrice remercie les personnels et responsables des admissions, ainsi que les Services aux étudiants pour le travail remarquable effectué dans ce dossier.

AU-478-5.1.12 Vice-recteur—Administration et finance AU-478-5.1.12

Le recteur signale le départ du vice-recteur—Administration et finance, M. Claude Léger, qui a accepté le poste de directeur général à la Ville de Montréal. Le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, a accepté d'assumer la responsabilité de ce vice-rectorat jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire.

AU-478-5.1.13 Direction de la DRH AU-478-5.1.13

Le recteur mentionne que le processus de recrutement pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice de la Direction des ressources humaines est en cours.

AU-478-5.1.14 Direction de la DGTIC AU-478-5.1.14

Le recteur signale que le processus de recrutement pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice de la DGTIC est en cours.

AU-478-5.1.15 Collations des grades facultaires AU-478-5.1.15

Le recteur indique que plusieurs collations de grades facultaires ont eu lieu au cours de l'été, au cours desquelles des doctorats honorifiques ont été remis à : Gordon Legge, Claude Lamoureux, Heidi Castleman, George Albert Zarb, Martha Piper, Lise Bissonnette, Mark R. Rosenzweig, Kazimir Olechnowicz, Philip Pettit, Jacques E. Des Marchais, Michel Manciaux.

AU-478-5.1.16 Récompenses honorifiques AU-478-5.1.16

Le recteur annonce que le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon, est le lauréat 2006 du prix Pharmacien de cœur et d'action, remis par la revue l'Actualité pharmaceutique, et que le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Joseph Hubert, a reçu le titre de Compagnon de Lavoisier de l'Ordre des chimistes du Québec. L'Assemblée félicite ces personnes en applaudissant.

AU-478-5.1.17 Convention collective de l'AMCEM AU-478-5.1.17

Le recteur mentionne que la convention collective de l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal—AMCEM a été reconduite jusqu'au 31 mai 2010 et félicite les personnes qui ont contribué à ce renouvellement, particulièrement le président de l'AMCEM, M. Jean Wilkins.

AU-478-5.2      RAPPORT ANNUEL DE L'OMBUDSMAN  
A-21/478<sup>e</sup>/586

AU-478-5.2

Le président des délibérations rappelle que l'ombudsman, Mme Marie-José Rivest, est présente afin de répondre aux questions des membres de l'Assemblée sur son Rapport annuel 2004-2005.

Se reportant aux tableaux 4, sur la comparaison de la clientèle étudiante par faculté (page 9), et 17, sur l'objet des plaintes recevables fondées (page 25), M. Denis Monière s'informe de la possibilité, dans les prochains rapports, de faire le croisement des résultats de ces deux tableaux.

L'ombudsman dit comprendre l'intérêt que pourrait présenter l'approche proposée. Par ailleurs, elle doute qu'il soit souhaitable de l'appliquer dans le cadre de son rapport, considérant la possibilité d'occurrences fortuites dans ces situations, ainsi que l'aspect important de la confidentialité des dossiers.

Aucune autre question n'étant présentée sur ce rapport, le président des délibérations remercie l'ombudsman pour sa participation.

AU-478-6      PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-478-6

Mme Sophie Cuvelliez s'informe si les problèmes du système de téléphonie survenus ces dernières semaines ont été corrigés.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification explique qu'une fois qu'elle a été avisée de la situation, l'Université a cherché à solutionner le problème. On a finalement constaté que celui-ci relevait du système du Réseau d'informations scientifiques du Québec—RISQ, dont les lignes de transmission interféraient avec celles de Bell Canada, ce qui a occasionné les problèmes de téléphonie à la Faculté de médecine vétérinaire. Le vice-*provost* précise les étapes effectuées afin de solutionner le problème. Le système de la Faculté a été branché sur une ligne différente, et a été remis en fonction à compter du 23 août. Le vice-*provost* remercie la DGTIC et la Faculté pour le travail réalisé avec les ressources disponibles.

Mme Louise Larivière s'informe si, à la suite des événements survenus au Collège Dawson, l'Université prévoit appliquer des mesures de sécurité particulières.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne que le même jour des événements évoqués, l'Université a dû composer avec une situation d'urgence qui a entraîné l'évacuation du Pavillon Marie-Victorin. Il explique qu'en regard de tels événements, l'Université s'est dotée d'une cellule de crise, qui a effectivement été concernée lors de ces événements. Par ailleurs, la direction a demandé à la Sécurité de hausser le nombre d'effectifs sur le campus (passant de cinq à neuf agents). Le vice-*provost* signale qu'en plus des agents de sécurité, d'autres catégories de personnels sont également concernés par l'application de mesures de sécurité. Il précise, par des exemples, d'autres mesures prises à différents niveaux. Le vice-*provost* mentionne que les processus prévus en cas de situations critiques sont revus régulièrement, afin de vérifier leur opérationnalité. Il rappelle que la sécurité reste l'affaire de tous, et invite les membres de la communauté à appliquer une vigilance mutuelle.

M. Louis Dumont remercie l'Université pour l'installation de nouveaux micros de captation dans la salle.

M. Dumont indique qu'il avait transmis à la secrétaire générale une déclaration de la CASUM à l'occasion de la rentrée, en vue de la faire acheminer auprès des membres de

l'Assemblée et du Conseil de l'Université. La secrétaire générale ayant expliqué qu'il n'était pas de son mandat de donner suite à de telles demandes, M. Dumont se demande à qui adresser les documents que l'on souhaite transmettre aux membres, et de quelle façon on pourra établir une voie de communication.

La secrétaire générale explique que sa fonction, en tant que secrétaire de l'Assemblée universitaire, se situe au niveau institutionnel. De ce fait, cette fonction ne fait pas de la secrétaire générale la courroie de transmission de tous les documents d'information, communiqués ou lettres qu'elle reçoit. Elle constate qu'il y aurait peut-être lieu de clarifier dans quelle mesure et à quelles occasions la secrétaire générale pourrait exercer un tel rôle.

M. Dumont mentionne que l'Université envisage d'appliquer une nouvelle politique pour l'attribution des chaires de recherche du Canada. Plusieurs inquiétudes ayant été signalées à ce sujet, il estime que le vice-recteur devrait présenter à l'Assemblée la portée de cette nouvelle politique, lors d'une prochaine séance.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques explique la situation des chaires attribuées dans le cadre du Programme de Chaires de recherche du Canada. L'université a obtenu 115 chaires dans la première phase du programme. Au terme de cette première phase, l'Université peut renouveler des chaires, ou choisir d'offrir une autre formule aux titulaires actuels. Au cours de la première phase du programme, l'Université a pu constater le potentiel énorme de celui-ci en regard du recrutement de nouveaux professeurs-chercheurs. Considérant la situation financière de l'Université, celle-ci a choisi de transformer les chaires de recherche relevant actuellement de ce programme en chaires UdeM. Dans cette perspective, les nouvelles chaires serviront au recrutement de nouveaux professeurs et à la rétention. L'Université veut également considérer un objectif envisagé de pouvoir ajouter, au cours des trois prochaines années, 40 postes de professeurs aux effectifs actuels du corps professoral. La transformation de ces chaires en chaires UdeM sera faite de manière progressive, en fonction des renouvellements. L'Université a rencontré des titulaires de chaires, ainsi que les doyens, afin de leur présenter cette formule, qui a été définie avec la perspective de mettre sur pied un meilleur programme de chaires. Ces consultations se poursuivent.

M. Dumont signale que lors d'une alerte au Pavillon Marie-Victorin, la semaine dernière, les gens qui ont été évacués du pavillon ont été laissés durant une longue période sans information. Il s'enquiert de la possibilité que, lors de tels incidents, une personne soit désignée afin d'informer les gens de la situation et de son évolution.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique la chronologie de deux situations d'urgence survenues au cours de la semaine dernière, le même jour que les événements du Collège Dawson. Il précise que dans ces situations, le service de la Sécurité de l'Université doit alerter la Sûreté du Québec. C'est donc celle-ci qui a supervisé les opérations. La durée prolongée des opérations d'évacuation et de vérification s'explique par le fait que plusieurs niveaux d'intervention ont été concernés, et par la teneur de l'alerte. C'est seulement en soirée que les gens ont pu entrer dans le pavillon, accompagnés d'agents de sécurité, pour récupérer leurs effets personnels. Bien que cette situation soit regrettable, la teneur des interventions ne permettait pas de la régler plus rapidement. De plus, la gestion des opérations ne relevait plus de l'Université.

M. Sylvain Dubé signale que l'imposition de frais afférents additionnels aux étudiants de la Faculté de médecine a entraîné un impact négatif sur les liens entre les étudiants et la direction de la Faculté. Aucune négociation n'a eu lieu depuis un mois. Par ailleurs, la direction de la Faculté a adressé une lettre à l'Association des étudiantes et étudiants en médecine—AEEMUM, dans laquelle elle mettait en cause sa validité associative. Cette attitude apparaît non appropriée dans les circonstances.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques mentionne qu'en regard de la situation mentionnée, la Faculté souhaite maintenir des liens positifs avec ses étudiants. Au niveau plus spécifique de la situation survenue entre la Faculté et l'association étudiante, celle-ci apparaît sans précédent. La *provost* rappelle que l'Université souhaite que tous travaillent à l'atteinte d'objectifs communs, et dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles. Elle précise qu'au cours de la semaine dernière, une avancée significative avait été faite tant par la direction que par les étudiants. Dans ce contexte, la direction de l'Université appuie les efforts réalisés de part et d'autre. Il apparaît toutefois que la direction et les étudiants n'ont pas interprété la situation de la même façon. Il reste donc important de maintenir le dialogue, en ayant confiance que l'on arrive rapidement à identifier des solutions. La *provost* note qu'en l'absence du doyen de la Faculté de médecine, il n'est pas possible de recevoir l'avis de la Faculté.

M. Dubé s'informant de la possibilité, pour la FAÉCUM, d'avoir accès aux budgets détaillés et ventilés de la Faculté de médecine pour les dernières années, la *provost* indique que les budgets figurent dans les états financiers de l'Université. Elle précise qu'avant de répondre à la demande de la FAÉCUM, il sera utile de vérifier avec celle-ci la teneur exacte des demandes présentées par les étudiants et par la Faculté.

M. Jonathan Plamondon signale que dans une lettre adressée aux Facultés, la vice-rectrice—Vie étudiante avise que celles-ci doivent obtenir l'assentiment des associations étudiantes préalablement à l'imposition de frais afférents. Considérant cet avis, M. Plamondon s'étonne que, par ailleurs, l'Université soit allée de l'avant avec l'application de frais technologiques, malgré l'opposition claire des représentants étudiants siégeant au Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Il s'enquiert également de l'avis du recteur sur une déclaration du président de la Crepuq, sur le fait que l'imposition de frais afférents ne permettrait pas de régler la situation déficitaire des universités. Finalement, se référant à l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Assemblée portant sur la correspondance, dont il donne lecture, M. Plamondon demande à qui transmettre la correspondance si ce n'est à la secrétaire générale.

Sur la décision du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants, la vice-rectrice—Vie étudiante rappelle qu'au moment de la réunion, les représentants étudiants y siégeant n'étaient pas tous présents. Le vote alors tenu a recueilli trois voix favorables et deux oppositions. Ce vote a été transmis au Comité exécutif. M. Plamondon indique que si le troisième représentant étudiant avait été présent à la réunion, le résultat du vote aurait montré égalité de voix pour et de voix contre. Dans un tel cas, la vice-rectrice, en tant que présidente du Comité, aurait utilisé son droit de départager le vote; aurait-elle voté contre l'application des frais technologiques ? La vice-rectrice répond que la situation évoquée ne s'est pas présentée.

Sur la déclaration du président de la CREPUQ, le recteur explique qu'il n'est nullement question pour l'Université de considérer que l'imposition de frais afférents va régler à elle seule le déficit budgétaire de l'institution. Il précise que les frais technologiques désormais exigés serviront non seulement au maintien des infrastructures technologiques offertes aux étudiants, mais également à leur développement et à leur amélioration. Le recteur rappelle par ailleurs qu'en regard de l'imposition de frais afférents, l'Université se situe au cinquième rang, ce qui ne correspond pas à l'imposition de frais très élevés, comparativement à ceux exigés par d'autres universités.

Sur la question de la transmission de correspondance à l'Assemblée, la secrétaire générale signale que l'article 5 du Règlement de régie interne précise que le résumé ou la lecture de correspondance est prévu « pourvu que son contenu soit pertinent et relève de la juridiction de l'Assemblée ». De plus, on ne peut considérer les groupes syndicaux ou les associations comme étant membres de l'Assemblée.

Le président des délibérations signalant que la durée allouée pour la période de questions touchait à sa fin, M. Louis Dumont propose de la prolonger d'une durée de quinze minutes. La proposition est appuyée et acceptée à l'unanimité.

M. Laurence McFalls déplore l'absence d'un nombre suffisant de supports de stationnement pour vélos sur le campus, ainsi que l'absence d'installations pour les cyclistes. Il estime que dans une perspective de développement durable, l'Université devrait accroître les installations nécessaires à encourager l'utilisation de moyens de déplacement autres que l'automobile.

Se référant au Livre vert, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification explique que l'Université souhaite mettre de l'avant un programme de mieux-être pour les membres de la communauté universitaire. Ainsi, l'installation de supports ou d'infrastructures sanitaires sera prise en compte dans les développements. Au-delà de l'affirmation de cette préoccupation, importante pour l'Université, la réalisation de ces développements ne pourra se faire que progressivement, en fonction des ressources, et s'accroître à long terme. Il reste que ces préoccupations devront être considérées dans une perspective de planification.

M. Denis Monière s'enquiert de l'exactitude d'une information selon laquelle à la suite d'une visite des organismes d'accréditation, la Faculté de médecine n'aurait obtenu son agrément que pour une durée d'un an.

La *provost* et vice-rectrice-Affaires académiques dit ne pas avoir reçu d'information allant dans le sens de celle signalée par M. Monière. Celle-ci devra être vérifiée. Elle explique qu'à la suite de la visite d'agrément, le rapport des évaluateurs a été déposé, et ne comportait pas de recommandation relative à l'agrément. M. André Ferron indique que la Faculté n'a pas reçu de rapport autre que celui des visiteurs de l'organisme d'accréditation, et qu'il n'y a pas eu de décision rendue. La Faculté s'attend à recevoir un agrément complet. La *provost* ajoute qu'à la lecture du rapport déposé, il serait étonnant que la Faculté ne reçoive pas l'agrément complet.

M. Serge Larochelle s'informe du montant des sommes qui ont été consacrées aux travaux effectués au Pavillon 1420, Mont-Royal.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que les sommes consacrées à ce pavillon s'élèvent à un montant de 35 M \$ incluant l'achat du bâtiment. De cette somme, la subvention gouvernementale représente un montant de 21.5 M \$. Le recteur mentionne que jusqu'à maintenant, l'Université a, relativement, peu dépensé, considérant l'actif représenté par ce pavillon. Pour cette raison, il importe de planifier les sommes qui y seront consacrées de manière rigoureuse.

En lien avec le projet d'un programme de mieux-être, Mme Claire Durand s'informe de la possibilité d'obtenir des données sur les revenus du CEPsum provenant des abonnements par des professeurs de l'Université. Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification transmettra ces données lors d'une prochaine réunion.

Considérant que les montants attribués aux chaires de recherche du Canada proviennent des organismes subventionnaires, Mme Durand demande d'où proviendront les fonds des chaires UdeM.

La *provost* et vice-rectrice-Affaires académiques explique que les organismes subventionnaires constituent une source de financement des chaires de recherche. Diverses dépenses sont également reliées à chacune des chaires. La transformation de ces chaires en chaires UdeM se fera progressivement, considérant que les titulaires sont nommés pour une période de cinq ou de sept ans selon le type de chaire. La modification de la chaire n'interviendra

qu'au terme de cette période, soit par des renouvellements, soit par l'attribution de nouvelles chaires.

Le recteur explique que l'établissement de chaires UdeM doit être considéré selon une perspective de consolidation. Bien que le programme de Chaires de recherche du Canada constitue un élément parmi ceux qui contribuent à la masse salariale, on doit tenir compte de la masse globale dont on dispose, par exemple pour le recrutement. Les chaires contribuent ainsi à ce budget, et ne doivent pas être vues comme un élément isolé.

Mme Durand considère qu'au total, le nombre de chaires à assurer sera élevé (environ 230 chaires). La *provost* explique que les chaires ne seront pas toutes déplacées au même moment. De plus, le processus comportera l'évaluation des titulaires. Le nombre de chaires n'apparaît pas problématique, d'autant que leur niveau d'excellence accentuera la reconnaissance de l'Université.

Mme Diane Labrèche demande si l'Université a vérifié la légalité de la démarche envisagée, laquelle nécessitera de modifier *a posteriori* les conditions d'engagement des titulaires. Elle s'inquiète également des difficultés qui pourraient découler de la modification de ces conditions en regard du recrutement. Par ailleurs, Mme Labrèche estime que le nombre élevé de chaires pourra avoir des impacts sur la formation de base, pouvant obliger à un trop grand nombre de dégrèvements, plus particulièrement pour les enseignements de premier cycle.

Le recteur précise que l'Université considère essentiel que les titulaires de chaires assurent des enseignements à tous les cycles d'études.

Le vice-recteur-Recherche précise que des discussions ont été tenues avec les titulaires de chaires. Il mentionne que l'objectif visé par cette opération est d'assurer un recrutement compétitif. Cette démarche constitue ainsi un moyen d'augmenter et de renouveler le corps professoral dans un contexte où la situation financière ne lui permettrait pas d'atteindre le même niveau de recrutement. Il explique que différentes stratégies ont été choisies par d'autres universités.

La durée allouée étant écoulée, le président des délibérations met fin à la période de questions.

AU-478-7      AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA  
NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR

AU-478-7

---

A-21/478<sup>e</sup>/588

Le recteur souhaite demander à l'Assemblée son agrément à la nomination de M. Guy Breton comme vice-recteur exécutif. La fonction de vice-recteur exécutif telle que la définit le recteur dans le contexte de l'Université, en fait le vice-recteur responsable de tous les aspects administratifs de l'institution. Par rapport au rôle plus spécifique de la *provost* en tant que premier officier responsable des opérations et aspects académiques, le vice-recteur exécutif sera le premier officier responsable des opérations et aspects administratifs. Au niveau budgétaire, la *provost* est responsable du budget relatif au secteur académique, et le vice-recteur exécutif devient responsable du budget du secteur administratif. Dans cette perspective, le rôle du Comité du budget devra être revu en conséquence.

Se reportant au document qui a été transmis aux membres, le recteur présente des notes biographiques sur le parcours de M. Breton (document A-21/478<sup>e</sup>/588).



En réponse à une question de M. Serge Larochelle, le recteur précise que M. Breton continuera d'exercer sa pratique médicale, de la même manière que d'autres vice-recteurs poursuivent leurs activités d'enseignement ou de recherche durant leur mandat.

M. Joseph Hubert mentionne qu'il a eu la chance de travailler avec M. Breton dans divers dossiers. Il souligne sa grande connaissance institutionnelle.

L'Assemblée procède au scrutin.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, 48 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions étant inscrites,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Guy Breton comme vice-recteur.

Le recteur remercie l'Assemblée de son appui; il transmettra les félicitations de l'Assemblée à M. Breton.

AU-478-8	COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR Programme de travail pour l'année 2006-2007	AU-478-8
<hr/>		
A-21/478 <sup>e</sup> /587		

La secrétaire générale précise que le programme de travail de l'Assemblée pour l'année 2006-2007 pourra être modulé en fonction du résultat des rencontres que le Comité de l'ordre du jour tiendra avec les présidents de comités lors de sa séance du mois d'octobre.

L'Assemblée universitaire reçoit le Programme de travail pour l'année 2006-2007.

AU-478-9	COMITÉ DE NOMINATION Nominations à différents comités de l'Assemblée : recommandations du Comité	AU-478-9
<hr/>		
A-21/477 <sup>e</sup> /578		

Le président des délibérations invite la porte-parole du Comité de nomination à présenter les recommandations du Comité en regard des nominations aux comités suivants, telles que consignées au document A-21/477<sup>e</sup>/578.

AU-478-9 a)	Comité du statut du corps professoral Nomination de trois membres et du président	AU-478-9 a)
<hr/>		

La recommandation du Comité de nomination proposait la candidature de M. Gérard Boismenu comme président du Comité du statut du corps professoral—CSCP.

M. Serge Larochelle rappelle que lors de la dernière séance, il avait proposé la candidature de M. Denis Monière à ce poste, et que celui-ci avait accepté d'être candidat [AU-477-7 a)]. L'Assemblée n'avait toutefois pas procédé à toutes les nominations, par manque de temps. M. Larochelle maintient la proposition de candidature qu'il avait présentée à la dernière séance.

En réponse à une question de M. Louis Dumont, l'adjoint à la secrétaire générale précise qu'à l'exception du Comité de l'ordre du jour et du Comité de nomination, le président d'un comité de l'Assemblée ne doit pas obligatoirement être un membre de l'Assemblée.

M. Dumont se demande s'il ne serait pas préférable que les présidents des comités de l'Assemblée en soient aussi membres, de manière à être au fait des questions qui y sont discutées.

Le président des délibérations comprend que, sur cette deuxième question, l'Assemblée se prononcera par le choix du candidat qu'elle élira.

À la suite d'une vérification, le président des délibérations indique que l'élection d'un candidat au poste de président du CSCP fera en sorte qu'il en deviendra membre *de facto*, le président étant nommé parmi les membres. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de modifier les autres recommandations relatives à la nomination de trois membres à ce comité, étant donné que l'on n'a pas déterminé un nombre maximum de membres nommés.

L'Assemblée procède au scrutin, et élit M. Denis Monière, à la majorité relative des voix, 30 voix en faveur de M. Monière, 24 voix en faveur de M. Boismenu et une abstention étant inscrites.

Après délibération,

l'Assemblée universitaire nomme M. Denis Monière membre et président du Comité du statut du corps professoral, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

L'Assemblée procède ensuite à la nomination de trois membres au CSCP, conformément aux recommandations du Comité de nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, sur recommandation de son Comité de nomination, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Sylvie Nadeau, professeure agrégée à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, Mme Lourdes Rodriguez Del Barrio, professeure adjointe à l'École de service social de la Faculté des arts et des sciences, et M. Pierre Trudel, professeur titulaire à la Faculté de droit, membres du Comité du statut du corps professoral, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

Se reportant à l'intervention de M. Dumont, M. Luc Granger demande que l'on inscrive à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée la question de savoir s'il serait plus indiqué que les présidents des comités de l'Assemblée soient obligatoirement membres de l'Assemblée, ou non. La secrétaire générale mentionne que cette demande sera portée à l'attention du Comité de l'ordre du jour.

AU-478-9 b) Comité de l'ordre du jour  
Nomination d'un membre étudiant

---

AU-478-9 b)

Sur proposition dûment faite et appuyée, sur recommandation de son Comité de nomination, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Jonathan Plamondon membre du Comité de l'ordre du jour, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-478-10 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION  
DE DEUX REPRÉSENTANTS DES CADRES ET DES MEMBRES DU  
PERSONNEL PROFESSIONNEL À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

---

A-21477<sup>9</sup>/579

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire, en vertu du paragraphe k) de l'article 19.01 des statuts, recommande au Conseil de l'université de nommer Mme Christine Léonard, adjointe administrative au Département de nutrition de la Faculté de médecine, et M. Richard Alix, directeur administratif de la Faculté de médecine dentaire, membres de l'Assemblée universitaire, à titre de représentants des cadres et des membres du personnel professionnel, pour un nouveau mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

AU-478-11 COMITÉ *AD HOC* SUR LA GESTION DES PARTENARIATS UNIVERSITÉ –  
BAILLEURS DE FOND  
Rapport sur l'avancement des travaux du Comité

---

Le président des délibérations invite le président du Comité mentionné en rubrique à faire rapport.

Le vice-recteur—International et responsable des études supérieures rappelle que le Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds a été créé par l'Assemblée il y a deux ans. Après un ralentissement, le Comité a repris ses travaux à l'automne 2005, et, depuis, poursuit ses démarches de manière rigoureuse. Au cours de la dernière année, le Comité a tenu neuf réunions. Il a d'abord examiné les différentes façons de faire qui se sont développées à l'Université pour la gestion de ces partenariats. À la suite de cette analyse, le Comité veut vérifier s'il y aurait lieu de baliser ces modalités et pratiques, par l'élaboration de mesures ou de principes. Le vice-recteur signale l'importance pour le Comité de bien saisir l'étendue des relations développées par l'institution avec l'entreprise privée. Des consultations ont été commencées auprès d'unités et de services, dont la Direction des approvisionnements, la direction du Fonds de développement, la direction du Bureau des affaires juridiques, et la direction du Bureau Recherche – Développement – Valorisation; elles se poursuivront au cours des prochains mois. Le Comité prévoit avoir complété les consultations en cours à l'automne 2006. Il entreprendra par la suite la préparation d'un rapport synthèse. Parallèlement, le Comité souhaite vérifier les pratiques et politiques appliquées en cette matière par d'autres universités. Le Comité pourra alors être en mesure de vérifier s'il y a lieu de définir une approche normative pour baliser les liens avec les entreprises, et selon quelles formules ou modalités.

AU-478-12      COMITÉ DE LA RECHERCHE      AU-478-12  
Rapport préliminaire sur l'identification des axes stratégiques de recherche

---

A-21/478<sup>e</sup>/581

Étant donné l'heure avancée, la présentation de ce point de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

AU-478-13      PROCHAINES SÉANCES      AU-478-13

Les prochaines séances régulières de l'Assemblée auront lieu le 16 octobre et le 20 novembre 2006. Une séance extraordinaire a été prévue le 6 novembre, et doit être confirmée.

AU-478-14      CLÔTURE DE LA SÉANCE      AU-478-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 16 heures 45.

Adopté le 16 octobre 2006 – Délibération AU-479-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier